

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
faisant constat de carence dans le cadre de la procédure
visant à pourvoir au mandat de Directeur général (rang
16) de la Direction générale de la Coordination et de
l'Appui au sein du Ministère de la Communauté française**

Extrait

A.Gt. 12-06-2025

M.B. 19-06-2025

Par arrêté daté du 12 juin 2025, le Gouvernement de la Communauté française a décidé ce qui suit :

Il est fait constat de carence dans le cadre de la procédure visant à pourvoir au mandat de Directeur général (rang 16) de la Direction générale de la Coordination et de l'Appui du Ministère de la Communauté française.

Le présent arrêté entre en vigueur le 21 juin 2025.

Il est notifié aux candidats.

La Ministre de la Fonction publique est chargée de l'exécution du présent arrêté.